

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. – HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. – COLLOBERT H. (Adjoints) – MABIN B. – LE BAIL M. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. – LE ROUX P. – GUENNIC M. TH. – MONNIER M. – MEUNIER J. – ANGER M. – JOUANIGOT A. –

ABSENTS EXCUSES :

M. LE FOLL M. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.
M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.
M. KERHERVE J. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.
Mrs PLOUX G. – LE MARREC Y. – SALAUN JC

M. FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

I Réhabilitation et extension de la Mairie – Validation de l'étude diagnostic

Le Cabinet d'Architectes GOSSELIN-HARLE-HARLE à qui a été confié le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie a rendu son étude.

La Mairie actuelle servirait de Maison pour les associations. La nouvelle Mairie se situerait à l'emplacement de l'ancienne école du bourg avec une superficie de 600m² (coût 1100 € le m²). La fin des travaux serait prévue pour l'été 2006. Après présentation du projet par M. GOSSELIN, Architecte, le conseil municipal à l'unanimité approuve le diagnostic et les principes d'aménagement de l'espace public conformément au montant fixé précédemment par délibération du 3 mai 2004.

II Déclaration d'intention d'aliéner – Terrains appartenant à la SCI BATA

Nous avons reçu en Mairie le 3 septembre 2004 une déclaration d'intention d'aliéner de Me JAGUIN, Notaire à LANNION pour des terrains appartenant à la SCI BATA dont le siège est situé 38 boulevard Clémenceau à PERROS-GUIREC. Ces terrains situés au Bourg de PABU ont une superficie de 4 ha 15 a 15 ca, situés en zone NA. La SCI BATA a trouvé un acquéreur : la société MS Construction de LANNION, représentée par M. MALLEGOL pour la somme de 91 470 €.

Le 20 Octobre 2004, la commission d'urbanisme a rencontré M. MALLEGOL qui a présenté son projet. Il voudrait créer 37 lots (entre 500 et 900 m²). La commission n'ayant pas été convaincue par la présentation de cette éventuelle réalisation, la commune ne disposant pas de réserve foncière, l'acquisition de ce terrain présentant une possibilité d'aménagement pour le bourg, après un large débat, le conseil municipal moins une abstention (M. JP LE VEZOUET) décide de préempter ces terrains pour la somme de 91 470 €

III Acquisition immobilière au bourg

La propriété de Mlle COLEOU au Bourg (Maison + Terrain) serait à vendre. Le prix de vente est fixé à 91 500 €.

Cette acquisition créerait un espace supplémentaire pour le projet de la nouvelle mairie, notamment au niveau de l'éclairage de la salle de conseil.

Le conseil Municipal autorise le Maire à engager l'achat de la propriété de Mlle COLEOU moins 4 abstentions (A. JOUANIGOT, M. MONNIER, J. KERHERVE, D. THOMAS.)

IV Lotissement du Rucaër 1^{ère} tranche Lot n°3

Le lot n°3 du Lotissement du Rucaër 1^{ère} tranche d'une superficie de 1180 m² reste à vendre. Une personne semble intéressée par ce lot. Mais ce terrain a été remblayé. Après étude du dossier en bureau municipal, le conseil à l'unanimité décide de vendre ce lot au prix de 18 000 € (soit 15.25 € le m²) avec une clause de non recours de la part de l'acheteur, acte qui sera passé devant Me COADIC, Notaire à GUINGAMP.

V PLU : Révision simplifiée Secteur du Restmeur - Approbation

Une enquête publique s'est déroulée à la Mairie du 14 juin 2004 au 15 juillet 2004. Le commissaire enquêteur : M. REBOURGEARD a émis un avis défavorable pour la modification du zonage de la zone NC et le décalage de l'emplacement réservée à la voie future.

Le conseil Municipal, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur décide d'approuver la révision simplifiée du PLU et de transmettre le dossier à la Sous Préfecture de Guingamp.

VI Révision des tarifs des charges scolaires

Les tarifs des charges scolaires des communes de la communauté de communes n'ayant pas été changés depuis une vingtaine d'années (tarif : 266,79 €/enfant), les représentants de la CDC ont fixé les tarifs suivants :

- en maternelle	: 526 € en 2004	786 € en 2005	1048 € en 2006 (plus actualisation annuelle)
- en primaire	: 353 € en 2004	476 € en 2005	476 € en 2006 (plus actualisation annuelle)

VII Tarifs de location de salles

Suite à la réunion de la commission de gestion des bâtiments communaux, le 5 octobre 2004, il a été décidé d'augmenter les tarifs de location des salles communales à compter du 1er janvier 2005.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs établis comme suit :

Bals

- pour pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 190 €
- pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 350 €

Fest-noz

- pour pabuais et associations pabuaises
- matinée ou soirée 400 €
- pour privés extérieurs et associations extérieures
- matinée ou soirée 500 €

Repas divers avec cuisine : ½ salle

- Pabuais
- midi ou soir 150 €
- midi et soir 190 €
- Extérieur
- midi ou soir 205 €
- midi et soir 230 €

Repas divers avec cuisine : salle entière

- Pour pabuais
- midi ou soir 225 €
- midi et soir 295 €
- Extérieur
- midi ou soir 350 €
- midi et soir 410 €

Apéritif privé

- Pabuais 60 €
- Extérieur 100 €

Apéritif dansant

- Pabuais 75 €
- Extérieur 140 €

Repas divers sans cuisine 1/2salle

- Pabuais 80 €
- Extérieur 180 €

Repas divers sans cuisine salle entière

- Pabuais 120 €
- Extérieur 265 €

Réunions, congrès, conférences

- Pabuais gratuit
- Extérieur 100 €

Concours de cartes, loto

- Associations locales	gratuit
- Extérieur	150 €

Manifestations artistiques

- Associations locales	gratuit
- Extérieur	290 €

Séances culturelles, arbre de Noël

- Associations locales	gratuit
- Extérieur	150 €

Supplément cuisine	55 €
Caution pour la salle	400 €
Caution pour la cuisine	200 €

Salle de réunion de la salle polyvalente

- Buffets, anniversaires	
- Jeunes	45 €
- Adultes	45 €

Réunions

- Jeunes	30 €
- Adultes	45 €

Caution	76 €
---------	------

Le conseil décide qu'une caution sera également demandée aux personnes et associations qui occupent la salle à titre gratuit, caution qui sera valable pour l'ensemble des manifestations de l'année et versée en début d'année.

VIII Informations**Restauration de la voûte de l'Eglise**

Le Conseil Municipal a demandé que la charpente de la voûte de l'Eglise soit traitée. Vu le mauvais état de la charpente, aucune décision n'a été prise pour la restauration de la voûte.

Aussi, 5 entreprises spécialisées pour la charpente, 4 entreprises spécialisées en électricité ont été contactées.

Repas du 11 novembre 2004

Denise THOMAS Adjointe aux Affaires Sociales précise que le Traiteur d'Argoat Rue Notre Dame à Guingamp a été retenu. Sylvie JONET, Conseillère Municipale, Membre de la Commission Municipale des Enfants précise que les 8 enfants de la commission municipale des enfants seront invités à participer à la cérémonie du 11 novembre et conviés au repas.

Prochaines réunions :

- | | |
|--|------------------|
| - Assemblée générale de l'Amicale Laïque | 06.11 |
| - Commission Travaux | 08.11 à 15h45 |
| - Sécurité de la Poterie | 10.11 à 16h30 |
| - CDC Ecole Bilingue | 17.11 à 10h00 |
| - Maisons fleuries | 27.11 à 11h 30 |
| - Vœux | 07.01.05 à 18h |
| - Goûter Anciens | 22.01 05 à 15h00 |